



Modification des grilles horaires et de l'année de terminale bac pro

Vœu au Conseil supérieur de l'Éducation du 8 janvier 2024

Nos organisations syndicales FSU (SNUEP, SNES, SNEP), FO (SNETAA-FO, SNFOLC), CGT Éduc'action, SGEN-CFDT, Fep-CFDT, SNALC, Sud éducation, SNEC-CFTC, la CNT-FTE, SPELC, Les Lycéens, UsL, la FAGE, Union Etudiante et la FCPE font le constat que le texte proposé par le ministère va engendrer des bouleversements majeurs qui auront des impacts lourds sur les conditions d'études des lycéen-nes professionnel-les et les conditions de travail de l'ensemble des professeur-es de lycée professionnel. Des questions centrales pour l'organisation de la rentrée 2024 ont été posées et sont restées à ce jour sans réponse. Les textes concernant les modalités d'organisation et d'évaluation de l'oral de projet comme celui concernant les parcours diversifiés ne sont pas connus. De plus, ce texte acte, pour une nouvelle fois, des pertes d'heures pour les élèves sur l'ensemble du cycle du bac pro, ce qui reste inadmissible pour nous !

Face à cette précipitation et à l'absence de modalités claires pour une mise en œuvre prévu pour la rentrée 2024, le CSE demande solennellement à M. Le Ministre Gabriel Attal d'enlever ce projet de l'ordre du jour de cette séance du 8 janvier 2024, et d'engager de véritables concertations au sein du ministère de l'Éducation nationale sur la base d'un diagnostic rigoureux et partagé de l'état de l'enseignement professionnel afin de proposer une réforme qui permette de réelles améliorations tant pour les élèves que pour les personnels.

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 3

Refus de vote : 15